CDJM

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2025

Rapport moral année 2024

2024 : l'amorçage du tournant !

Marquée par des crises politiques et géopolitiques majeures, l'année 2024 nous aura prouvé, s'il le fallait, combien la déontologie journalistique qui est à la source de l'information fiable, était cruciale pour la démocratie. Dans un monde de polarisation, de fausses informations et de manipulations, la défense et la promotion de l'éthique journalistique s'avèrent plus que jamais nécessaires.

Depuis sa création en 2019, le CDJM défend la liberté de la presse et la liberté éditoriale tout en protégeant le public de manquements en matière de déontologie.

Le rapport moral que j'ai le plaisir de vous présenter montre combien son utilité est validée : **2024 a été une année record, avec 216 saisines reçues et 74 avis publiés, soit près de deux fois plus qu'en 2023 !** Nous avons participé à des dizaines de débats et de rencontres partout en France, faisant ainsi vivre la déontologie journalistique de façon concrète. Nos efforts ont payé, grâce à la détermination sans faille de toutes celles et ceux qui font vivre le CDJM.

Ces points positifs ne masquent pas pour autant les deux freins, étroitement imbriqués, qui continuent à peser sur le développement de notre association : l'absence d'adhésion des éditeurs de gros médias et la fragilité financière qui en découle. Pour pallier cette difficulté, nous avons entrepris une nouvelle stratégie pour rechercher des fonds et développer nos services, notamment envers nos adhérents.

Les premiers retours sont positifs et nous continuons à tout mettre en œuvre pour que 2025 soit l'année du tournant pour le CDJM.

Nous devons trouver les fonds nécessaires à l'augmentation de notre budget afin de recruter des ressources permettant de pérenniser et développer nos activités. Nous avons actuellement une salariée, Emilie Poirrier, qui a remplacé Bernard Angaud au poste de délégué général à son départ en fin d'année 2024. Bernard a réalisé un travail exceptionnel, avec beaucoup d'engagement et de rigueur et je l'en remercie. Nous pouvons également heureusement compter sur des bénévoles, membres du bureau, extrêmement actifs mais nous ne pouvons faire reposer durablement autant sur leurs épaules. S'ils venaient à ne pas renouveler leur engagement, la situation pourrait devenir très difficile. A nous de trouver dès 2025 des solutions pérennes pour l'avenir du CDJM.

Je tiens à remercier tous les membres du CA pour leur participation active, pour leur implication. Grâce à eux, les saisines ont pu être étudiées, et les avis ont pu être rendus.

Merci également aux adhérents, aux membres des groupes de travail, à vous tous, de votre précieux et fidèle soutien.

Merci au Bureau pour son efficacité et notamment à notre secrétaire Pierre Ganz et notre vice-président Yann Guégan, pour leur engagement exceptionnel. Merci également à Jean-Michel Dumay, pour l'aide qu'il a apportée.

Et bienvenue à Emilie Poirrier, notre nouvelle déléguée générale, qui a toute notre confiance pour mener à bien sa mission, mettre en place une stratégie ambitieuse et développer nos forces vives et nos ressources.

Soyez toutes et tous sincèrement remerciés.

Kathleen Grosset

Présidente

QUELQUES MOTS SUR LES SAISINES

Près de 50% de saisines en plus en 2024 !

En 2024, le CDJM a reçu 218 saisines en 2024 contre 146 en 2023. Pour plus de la moitié, ces dernières visent à dénoncer des manquements en matière de d'exactitude et de véracité. Le motif d'absence d'offre de réplique est stable, il concerne environ 20 saisines par an. Le traitement médiatique du contexte géopolitique international avec notamment le conflit au Moyen-Orient a déclenché plusieurs saisines ayant pour motif l'atteinte à la dignité des personnes (près de deux fois plus qu'en 2023). Le motif de non rectification d'une erreur est également en augmentation (près de deux fois plus de saisines pour ce motif par rapport à 2023).

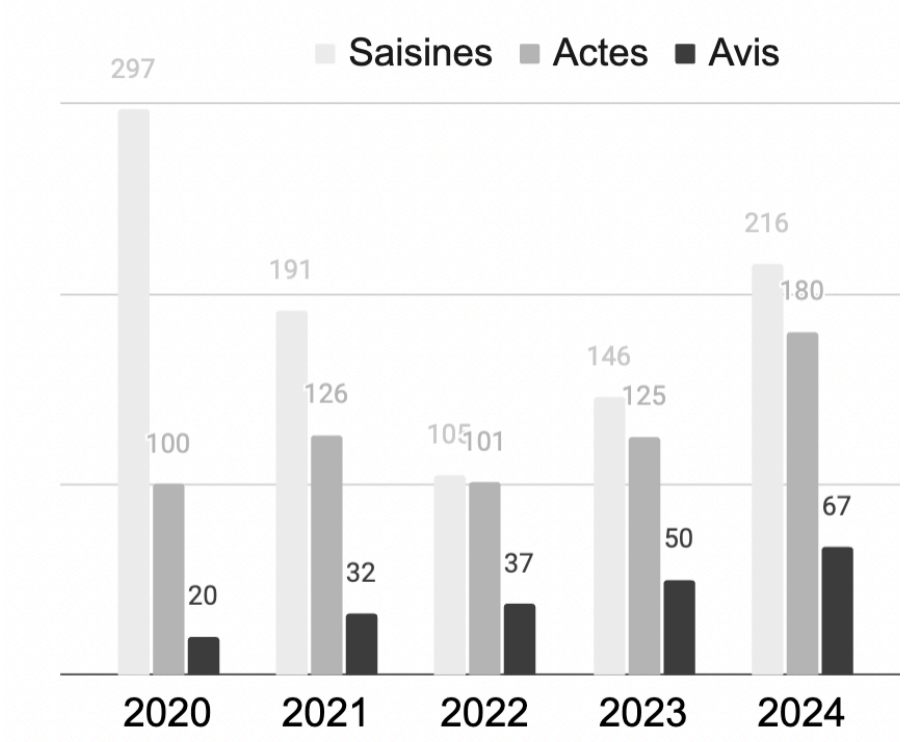

Les saisines par type de média

Comme vous le voyez, tous les types de médias sont concernés par les saisines. Toutefois, les deux principales catégories sont la presse imprimée (45,6%) ou en ligne

(9,3%) et la télévision (28,4%). Les contenus journalistiques de radio représentent environ 11% des saisines, une part stable par rapport à 2023.

Les réseaux sociaux (liés à des médias) et les podcasts font également l'objet de quelques saisines.

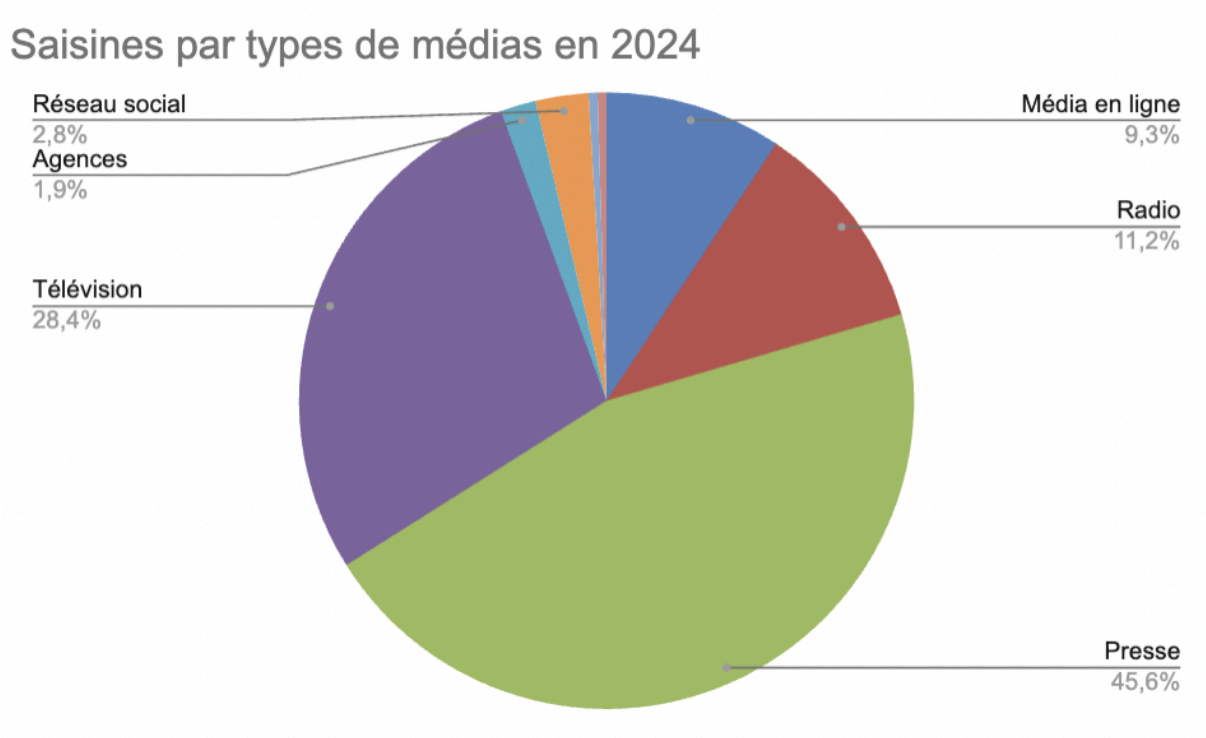

Les saisines non retenues

La proportion des saisines non recevables a augmenté en 2024. Cela est dû au fait que le CDJM a été sollicité par un plus grand nombre de personnes, dont les saisines n'étaient parfois pas étayées. L'autre principal motif d'irrecevabilité est lié à la liberté éditoriale des médias (choix rédactionnel, ligne éditoriale, liberté de ton …). Les raisons formelles (délai, anonymat, transmission par un avocat …) sont minoritaires.

Retenue ou non, le CDJM apporte une réponse circonstanciée à chacune des saisines :

- **Dans sa newsletter mensuelle et sur ses réseaux sociaux**, le CDJM expose quelques exemples de saisines irrecevables, dans un objectif d'information et de pédagogie envers le public.

- **Dans ses rencontres avec les professionnels**, le CDJM rappelle que son rôle est aussi de protéger la liberté éditoriale des médias et les choix rédactionnels des journalistes, comme l'attestent la part des saisines rejetées pour ces motifs.

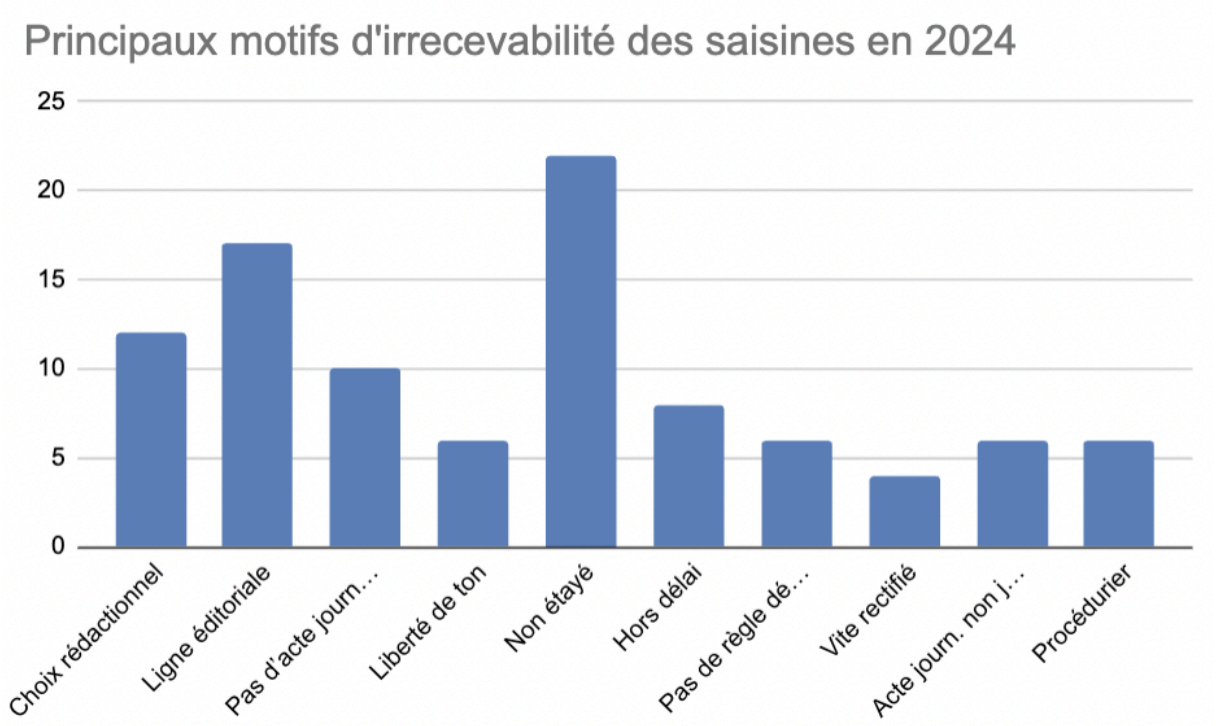

QUELQUES MOTS SUR LES AVIS

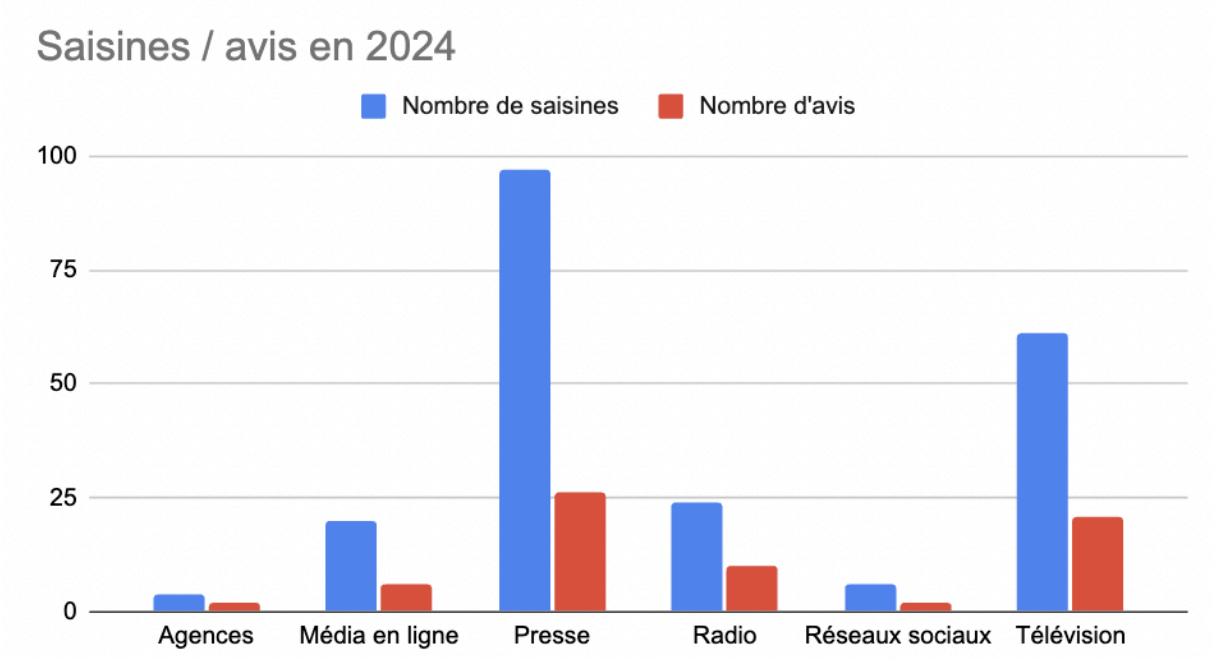

Le nombre d'avis augmente chaque année. En 2024, 67 avis ont été publiés, contre 50 en 2024, 37 en 2022 et 20 en 2020. Les avis concernent pour l'essentiel la presse et la télévision. La part des autres médias (radio, médias en ligne, agences et réseaux sociaux) est stable entre 2023 et 2024. Le manque d'exactitude, la confusion entre l'information et la publicité, l'absence d'offre de réplique, l'atteinte à la dignité des personnes ou à la vie privée sont les principaux griefs dans les avis publiés.

Recommandations

Le CDJM publie des recommandations, fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des adhérents. Ces recommandations ont vocation à apporter des conseils pratiques aux professionnels pour renforcer la déontologie journalistique. La dernière, sur le traitement du fait divers, a été validée par le Conseil d'administration en décembre 2024 et publiée en mars 2025, à l'occasion des Assises du Journalisme de Tours dont l'édition 2025 étaient dédiée aux faits divers.

- **« Traitement du fait divers : préconisations »,** recommandation publiée en mars 2025
- **« Journalisme et intelligence artificielle : les bonnes pratiques »,** recommandation publiée en juillet 2023
- **« Cadeaux et invitations : les bonnes pratiques »,** recommandation publiée en février 2022
- **« Le traitement des questions scientifiques »,** recommandation publiée en décembre 2022
- **« Rectification des erreurs : les bonnes pratiques »,** recommandation publiée en mai 2021

Toutes ces recommandations sont disponibles sur notre site: https://cdjm.org/recommandations/

Faire rayonner notre association

Pour faire rayonner la déontologie journalistique et amplifier la notoriété du CDJM, Bernard Angaud, délégué général jusqu'en novembre 2024, ainsi que les membres du

Bureau et du Conseil d'administration, ont participé à de nombreux événements. Le CDJM continue de recevoir toujours plus de sollicitations, qu'il honore autant que possible !

Ainsi, la présence du CDJM s'est concrétisée l'année dernière par de multiples rencontres, débats, contributions, ateliers participatifs, réunions avec des sociétés de journalistes, des directions de médias, des collectifs, des écoles de journalisme, des associations.

Nous proposons des ateliers interactifs pour montrer comment s'appliquent les règles déontologiques du métier et examiner des cas pratiques.

Ces ateliers sont proposés lors de festivals ou Assises et dans le cadre des écoles de journalisme qui nous sollicitent soucieuses de faire de la déontologie journalistique un axe important de leur enseignement.

Nous sommes intervenus :

- Aux Assises du journalisme à Tours, aux Assises européennes du journalisme de Bruxelles
- Au Festival international de journalisme Le Monde à Couthures sur Garonne
- Au CFJ (Centre de formation des journalistes), à l'IJBA (Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine) et dans d'autres écoles de journalisme, à Paris et en Province.

Plusieurs rendez-vous ont été conduits avec la Conférence des Écoles de Journalisme (CEJ) qui regroupe les 14 écoles délivrant un cursus agréé.

Nous avons également formé des enseignants du rectorat de Créteil sur le thème de la déontologie et du journalisme et de la cellule Orléans-Tours du Clemi.

Nos recommandations sur l'Intelligence artificielle publiées en 2023, ont été présentées lors de différents colloques, rencontres et tables-rondes. Elles ont également été proposées dans des modules de formation.

Côté institutionnel :

Le CDJM a engagé de nombreuses relations avec des organismes institutionnels afin de promouvoir le rôle de l'autorégulation de la déontologie de l'information.

Nous avons notamment participé à des groupes de travail dans le cadre des Etats généraux de l'information (EGI) ainsi que pour le rapport sur l'État de droit de la Commission européenne.

Nous avons participé à plusieurs réunions lors de la restitution des Etats généraux de l'information à l'automne 2024, permettant de mettre en valeur le CDJM et ses propositions.

Sur le plan européen :

Le CDJM continue de développer sa dimension européenne et noue des contacts internationaux. Le CDJM est membre de l'Alliance des conseils de presse indépendants d'Europe (AIPCE).

Les conseils de presse rencontrent des problématiques communes : qualité de l'information, montée de la désinformation et de la propagande, liens avec le régulateur. Le CDJM participe régulièrement aux réflexions et débats au sein de l'Alliance des conseils de presse européens.

Le CDJM a remporté plusieurs appels d'offres dans le cadre du projet *« Media Councils in the Digital Age »* financé par la Commission européenne, notamment le déploiement d'un outil de curation pour les conseils de presse européens.

Le CDJM est notamment intervenu dans une formation européenne à Luxembourg auprès de journalistes luxembourgeois, sur le thème *« Journalisme d'investigation et déontologie »*.

Notre stratégie de communication

Parallèlement aux événements et aux rencontres présentielles, le CDJM a développé de manière significative sa communication pour accroître la visibilité de l'association, fidéliser ses adhérents et favoriser la prospection.

Point central du dispositif, le site comprend de nombreux documents de fond et de réflexion : chartes - recommandations – ressources – ailleurs dans le monde, toutes les décisions, les informations utiles : présentation – statuts – règlement intérieur – adhérents ainsi que le formulaire de saisine, https://cdjm.org/

La **newsletter** mensuelle du CDJM est envoyée à près de 1 500 destinataires. Elle présente les avis publiés sur le site, relaie l'actualité de l'association et des faits marquants de l'autorégulation en Europe. Les taux d'ouverture sont très satisfaisants et dépassent régulièrement les 50%.

https://cdjm.org/newsletter/

Deux **revues de presse** ont également été créées et sont proposées depuis l'été 2023.

- Une revue de presse francophone « Journalisme & déontologie »
- Une revue de presse anglophone « Journalism & Ethics ».

Il est également possible de recevoir chaque mois ces newsletters, dont le contenu diffère, directement par email.

QUELQUES MOTS SUR LES ADHÉRENTS

La politique de fidélisation et de recrutement des adhérents est permanente : lors des événements (festivals, colloques, assises ...), appels et sollicitations par emailing et dans les newsletters et rendez-vous ad'hoc. Les adhésions sont régulières et nous avons en 2024, un chiffre d'affaires des adhésions en hausse de 23% par rapport à 2023 (18 335 euros contre 14 875 euros). Nous continuons nos démarches auprès des grands éditeurs que nous souhaitons voir adhérer.